

© OCDE, 2004.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Chapitre 1

Vue d'ensemble du Président du CAD

Le présent chapitre traite de deux grands domaines dans lesquels une action des membres du CAD pourrait notablement améliorer les perspectives d'avancées vers les Objectifs du millénaire pour le développement, même s'il faut bien reconnaître que les progrès dépendent avant tout des efforts que déploient les pays en développement eux-mêmes. Ces domaines sont la cohérence, du point de vue du développement, des politiques des membres du CAD dans leur ensemble et le volume et l'efficacité de l'aide au développement. Ce qui retiendra plus particulièrement l'attention, à ces deux niveaux, ce sont les points sur lesquels une action collective pourrait ajouter de la valeur aux efforts individuels des membres. Le chapitre se clôt par l'examen de diverses questions qui divisent la communauté des donateurs, à propos desquelles sont mis en évidence des points d'accord dont l'exploitation devrait permettre un débat plus fructueux et plus constructif.

Introduction

Déjà 2004, ce qui signifie que s'est écoulée plus de la moitié du délai de 25 ans (1990-2015) que le Comité d'aide au développement (CAD), en 1996, et l'Assemblée du millénaire des Nations Unies, en 2000, avaient imparti à la concrétisation d'objectifs fondamentaux de développement durable et de réduction de la pauvreté. Or il apparaît que, à l'échelle mondiale, nous ne pouvons espérer atteindre qu'un seul de ces objectifs, celui relatif à la pauvreté monétaire (et ce grâce, essentiellement, à la performance des grands pays asiatiques, qui comptent encore le plus grand nombre de pauvres au monde), que la réalisation de ceux touchant la santé semble particulièrement compromise, et qu'au plan régional l'Afrique subsaharienne se distingue par la complexité des problèmes qu'elle a à surmonter. Il ne s'agit pas de nier les progrès, pour la plupart exceptionnels, que continuent d'enregistrer de nombreux pays pauvres. Il faut, au contraire, mieux s'appliquer à faire connaître les avancées, bien réelles, obtenues. La question est maintenant de savoir comment la communauté de l'aide doit s'y prendre pour optimiser les chances de succès et en faire profiter le plus grand nombre et comment un débat collectif et un accord entre les donateurs au sein du CAD peut favoriser une action dans ce sens.

Le développement est l'affaire des peuples et des gouvernements des pays concernés. Les politiques et institutions de ces pays restent les clés d'améliorations durables de la vie de leur population. La communauté des donateurs ne peut faire plus que faciliter le processus, et en particulier contribuer à en accélérer la progression. Les deux principaux moyens qu'elle a à sa disposition pour ce faire consistent, d'une part, à *promouvoir des changements positifs dans l'environnement mondial auquel sont confrontés les pays pauvres* – autrement dit œuvrer à la « cohérence » – et, d'autre part, à *accroître le volume et l'efficacité de l'aide au développement* là où il peut en être fait bon usage. Le CAD peut et doit jouer un rôle à ces deux niveaux, un rôle de promoteur et de soutien dans le premier cas et un rôle d'exemple dans le second. Il a également un rôle à jouer, à mes yeux, pour *préciser les concepts et la terminologie* se rapportant à la sphère du développement. Telles sont les considérations qui serviront de trame au présent chapitre, qui, comme c'est la coutume, expose le point de vue personnel du Président du CAD.

Il me revient aujourd'hui de rédiger pour la première fois ce premier chapitre alors que je n'occupe que depuis quelques mois la présidence du CAD. La tradition laissée par mes distingués prédécesseurs dans cette fonction veut que j'y prenne position sur les grands sujets de préoccupation du moment et que j'y entame une réflexion plus analytique sur les progrès à la fois du développement et de la contribution qu'y apporte la communauté internationale des donateurs. Cela est judicieux car ces deux aspects sont importants. Les problèmes concrets doivent retenir l'attention aussi bien du CAD, sorte de conseil des anciens, que de la communauté du développement dans son ensemble, telle qu'elle est représentée par le Comité du développement par exemple. Il n'en faut pas moins également tenir compte du contexte général afin de déterminer les domaines dans lesquels un débat et un accord collectifs apporteront une réelle valeur ajoutée, alors que

dans de nombreux autres il est préférable de laisser libre cours à la diversité des pratiques et à l'expérimentation individuelle. Je m'appliquerai à mettre en évidence dans le présent chapitre quelques-unes des grandes questions sur lesquelles un renforcement de la collaboration peut et doit, à mon avis, être encouragé au sein de la communauté des donateurs, et au règlement desquelles le CAD, la communauté du développement dans son ensemble et, pour certaines, l'OCDE d'une manière générale, devraient s'employer sérieusement à apporter une contribution.

Améliorer la cohérence des politiques au service du développement

La cohérence des politiques au service du développement nécessite que les décideurs appelés à intervenir dans de nombreux domaines d'action des pouvoirs publics dans les pays exerçant une influence prépondérante dans la fixation des priorités internationales prennent en compte les considérations de développement. Elle ne peut être imposée par la communauté du développement. Il est toutefois indispensable que cette dernière veille, comme c'est son devoir, à ce que l'aspect développement soit pleinement appréhendé et pris en compte, car dans le cas contraire la majeure partie des dépenses que nous consentons ne serviront qu'à compenser les coûts imposés à nos partenaires par les politiques suivies par ailleurs par nos propres gouvernements. Or cela, on ne peut l'admettre sur le principe et il ne faut certainement pas le laisser se produire par inattention.

Le risque de gaspillage des fonds alloués à l'aide n'est bien sûr pas le seul facteur susceptible d'inciter les gouvernements à tenir compte des considérations de développement :

- Pour qu'une politique porte ses fruits, il est, de plus en plus, indispensable qu'elle agrée aux grandes nations en développement et en transition. Dans certains cas (lutte contre le blanchiment des capitaux, par exemple), il est même impératif que toutes les parties, jusqu'aux micro-États, s'y associent. Le fait qu'il se soit révélé impossible de trouver un accord à Cancún, en septembre dernier, sur les moyens de donner suite aux négociations de Doha sur le développement met en évidence l'importance d'un véritable dialogue entre tous les pays pour obtenir des avancées dans la voie du multilatéralisme. Les responsables de l'aide doivent tout particulièrement se faire un devoir de s'inquiéter des besoins des pays en développement les plus pauvres et les moins influents, qui risquent de se trouver marginalisés dans ce genre de débat.
- Les groupes de la société civile et les parlementaires sont de plus en plus attentifs aux retombées que peuvent avoir sur les pays en développement les politiques adoptées par les pays de l'OCDE dans tout un éventail de domaines. Leur point de vue exerce, à juste titre, une influence grandissante. Le mouvement Jubilee 2000 témoigne de la puissance des effets que peut avoir une campagne de sensibilisation bien ciblée fondée sur l'observation des faits. Les parlementaires s'intéressent aussi de plus en plus aux questions de développement et le rôle important qu'ils jouent dans ce domaine tend encore à être sous-estimé par certains membres de la communauté des donateurs.
- Pour être couronnées de succès, les politiques suivies dans de nombreux domaines ont incontestablement besoin du soutien des organismes d'aide (assistance technique au renforcement des capacités commerciales, mobilisation de financements pour le règlement de problèmes d'environnement intéressant l'ensemble de la communauté internationale, reconstruction d'États sortant d'un conflit, notamment).

- Les organismes de développement et les instituts de recherche en la matière – y compris le Centre de développement de l'OCDE – sont bien placés pour fournir aux décideurs des autres sphères les analyses et études dont ils ont besoin pour mieux comprendre les conséquences de leurs choix pour les pays en développement.

Ces considérations devraient contribuer à accentuer le caractère à double sens de l'indispensable dialogue entre les responsables de l'aide et ceux s'occupant d'autres questions au sein des gouvernements des pays membres de l'OCDE et d'une manière plus générale. Une étroite interaction entre les communautés des échanges, de l'agriculture et du développement est en particulier essentielle pour que le cycle de négociations engagé à Doha sur le développement aboutisse à une conclusion satisfaisante.

L'élaboration par le Centre for Global Development d'un indice (le « Commitment to Development Index ») destiné à rendre compte des politiques suivies par les pays de l'OCDE dans tout un éventail de domaines influant sur le développement, notamment les migrations, l'environnement et les échanges, en plus de l'aide, a contribué à mettre en évidence les défis auxquels nos gouvernements sont confrontés. Les arguments ne manquent certes pas pour contester la méthodologie sous-tendant le calcul de l'indice et la justesse des appréciations auxquelles aboutit son application, mais celui-ci n'en vient pas moins utilement nous rappeler que nous sommes encore loin, globalement, d'offrir aux pays pauvres un environnement aussi favorable que nous le pourrions si nous accordions plus de poids, dans nos décisions, aux considérations de développement. De fait, diverses études montrent que le coût de certaines politiques des pays de l'OCDE qui ont des effets néfastes pour les pays en développement est largement supérieur à celui de l'effort global de coopération pour le développement. Les barrières qu'érigent entre eux les pays en développement ne sont pas non plus sans conséquences, loin de là. Pour paraphraser Schumacher, nous devrions tous faire du développement un souci primordial dans la conception de nos politiques économiques. Cela dit, il n'y a pas que sur les politiques économiques que doit porter l'effort de cohérence ; l'importance des besoins du développement doit être reconnue dans les politiques de toutes natures, de l'environnement aux affaires étrangères en passant par la défense et la lutte contre le terrorisme.

Les possibilités qu'a le CAD, ou la communauté du développement, d'obtenir à lui seul des améliorations dans ce domaine sont extrêmement limitées. On ne peut donc que se féliciter que l'OCDE elle-même ait maintenant lancé un projet horizontal visant à évaluer la cohérence, du point de vue du développement, des politiques débattues au sein de ses divers comités¹. Cela dit, ce projet est jusqu'à présent tributaire de contributions volontaires émanant de quelques pays membres. Il serait hautement souhaitable qu'il soit à l'avenir entièrement intégré au programme de travail de l'Organisation.

Le décor général étant ainsi posé, à quels niveaux une action collective de la communauté du développement apporterait-elle la plus grande valeur ajoutée ? Sur ce point, je me permettrai les quelques suggestions suivantes, qui n'engagent que moi :

- Nous pourrions entreprendre un effort plus concerté pour remédier aux incohérences qui peuvent être observées dans la *politique de développement elle-même*, notamment pour ce qui est de transposer dans la pratique des idées auxquelles tout le monde souscrit. Je reviendrai plus longuement sur le sujet dans la section suivante « Rehausser l'efficacité de l'aide au développement ».
- Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer que les effets néfastes que risque d'avoir la poursuite d'autres objectifs (aussi légitimes soient-ils) sur

l'instauration d'un développement durable à long terme, et sur les programmes de développement en soi, soient attentivement examinés dans le cadre du processus de décision. L'histoire regorge d'exemples montrant que lorsque la poursuite de tels objectifs nuit au développement ou à sa durabilité, cela finit par jeter le discrédit sur les programmes en question. L'Assemblée du millénaire des Nations Unies a fait de l'amélioration réelle et durable de la vie des pauvres l'objectif central de l'aide au développement. De nombreux membres du CAD ont publié des déclarations d'orientation rendant compte de ce recentrage. Nous devons nous appliquer à faire mieux comprendre que cet objectif va indubitablement dans le sens des intérêts à long terme des pays donateurs et que les tentatives visant à utiliser l'aide comme un « expédient » pour atteindre d'autres objectifs sont vouées à l'échec.

- Il faut s'appliquer à ce que davantage de pays de l'OCDE fassent paraître des déclarations dans lesquelles ils s'engagent à inscrire la coopération pour le développement dans un contexte plus large, à rechercher une plus grande cohérence des politiques au service du développement. Ces déclarations doivent être suivies d'effets, avec la mise en place des moyens nécessaires au repérage des problèmes de cohérence ainsi que de mécanismes permettant la coordination des mesures correctives prises et l'examen des arbitrages à opérer entre les différents secteurs de l'administration (on peut en trouver, parmi les membres du CAD, des exemples intéressants et constructifs).
- Il conviendrait de mieux coordonner les commandes d'analyses de qualité sur les problèmes de cohérence, surtout ceux qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement et en transition les plus pauvres ou les plus petits, qui souvent ne parviennent pas à se faire entendre. De nombreuses études de ce genre, pour la plupart d'excellente qualité, sont actuellement réalisées à la demande de donateurs bilatéraux ou multilatéraux. La communauté du développement ne devrait-elle pas collaborer avec les ONG et instituts de recherche (du Sud en particulier) afin de mettre au point rapidement un programme plus concerté sur le moyen terme ? Cela permettrait peut-être en même temps de voir les domaines, parmi lesquels figurerait vraisemblablement celui des migrations, dans lesquels les décideurs manquent encore d'éléments sur lesquels s'appuyer.
- Il faut essayer de mieux comprendre les considérations politiques sous-tendant les choix économiques des pays de l'OCDE et de trouver comment mobiliser un soutien accru en faveur des réformes indispensables pour améliorer les possibilités d'échange des pays en développement. Comme toute réforme profitable aux consommateurs dans leur ensemble mais affectant directement les intérêts de groupes de producteurs, celles-ci requerront vraisemblablement une grande détermination et de la créativité.
- Nous devons faire plus pour encourager les pays en développement les plus riches à ouvrir davantage leur propre marché aux biens et services des autres pays en développement.
- Nous pouvons redoubler d'efforts pour inciter les pays en développement les plus pauvres (et les ONG qui les défendent) à asseoir leur propres objectifs de négociation sur de solides observations.
- Une plus grande attention doit être portée à la sensibilisation aux questions de développement. L'aboutissement de réformes politiques et économiques dans les pays de l'OCDE dépend pour beaucoup de la compréhension qu'a le public de ces questions. Dans ce domaine, les pays de l'OCDE peuvent apprendre beaucoup les uns des autres,

quelques-uns ayant investi des ressources considérables dans la sensibilisation aux questions de développement. Malgré certains signes d'une meilleure prise de conscience par l'opinion publique des risques associés à un monde d'inégalités flagrantes, les sondages réalisés dans les pays de l'OCDE montrent souvent que les pays en développement et la politique de développement sont très éloignés des préoccupations des citoyens ou que ces derniers se font une idée globalement négative de la situation prévalant dans les pays en développement, qu'ils mettent tous dans le même panier. Le peu d'intérêt que le public porte de ce fait au développement ne l'incite pas à adopter une attitude positive.

Rehausser l'efficacité de l'aide au développement

Le volume et l'efficacité des dépenses consenties par les gouvernements membres dans le cadre de leurs programmes d'aide internationale figurent, depuis plus de 40 ans, au centre des préoccupations du CAD. Les deux questions sont bien évidemment fort étroitement liées. Nous commencerons ici par nous pencher sur celle de l'efficacité, laquelle est fondamentale pour justifier une aide d'un volume un tant soit peu conséquent.

On ne compte plus les tentatives qui ont été faites au fil des ans pour évaluer l'efficacité de l'aide et trouver des moyens de pallier les déficiences manifestes. Un large accord se dégage pour dire que l'aide a plus de chances de contribuer à l'instauration d'un développement durable si elle sert à appuyer des stratégies d'inspiration locale dans des pays dotés d'un environnement macro-économique sain et d'institutions compétentes, mais qu'il ne faut pas pour autant abandonner à leur sort les États plus fragiles et moins bien armés. Le rapport de 1996 du CAD sur *La coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, qui a par la suite fait école, a imprimé aux efforts une direction nouvelle et difficile en fixant comme référence un certain nombre de résultats souhaités, qui ont ultérieurement servi de base pour la mise au point des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cela a contribué à attirer l'attention, dans le débat sur l'aide au développement, sur deux questions, à savoir : d'une part, quelles avancées peut-on observer à l'échelle mondiale vers les résultats souhaités tels qu'ils ressortent des OMD et, d'autre part, quelle contribution les programmes d'aide au développement apportent-ils à ces avancées ?

Il est extrêmement difficile de répondre même à la première de ces questions, faute avant tout de données crédibles et à jour sur les principales variables requises. À l'évidence, il faut poursuivre les efforts engagés, dans le cadre d'initiatives telles que PARIS21² et le Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques parrainé par la Banque mondiale, pour consolider les capacités statistiques et améliorer l'utilisation des statistiques. Il n'en reste pas moins, comme on l'a déjà noté, que la direction à suivre semble déjà relativement évidente et qu'un système international plus cohérent de notification se met en place. Les faits témoignent à quel point il est difficile de traduire une augmentation globale du revenu en une amélioration mesurable du sort des très pauvres et de la situation particulière de certaines régions et sous-régions (notamment, mais pas exclusivement, loin de là, l'Afrique subsaharienne) et en une atténuation mesurable du lourd tribut prélevé par la pandémie de sida. Incontestablement, des changements radicaux s'imposent si l'on veut se rapprocher des objectifs de revenu en Afrique subsaharienne, d'universalisation de l'instruction primaire en Afrique et dans une grande partie de l'Asie, et de santé dans toutes les régions. Il semble également qu'on aura du mal à atteindre, quelle que soit la région considérée, les objectifs, plus vagues que certains autres, fixés en matière d'environnement et d'égalité entre les hommes et les femmes. Il

n'y a pas lieu de plastronner. La communauté du développement se doit d'affronter ensemble les défis qui restent à surmonter à l'approche des grandes manifestations prévues pour 2005 dans le cadre des Nations Unies.

Quant à la deuxième question, elle soulève des interrogations particulières pour les donateurs, bilatéraux et multilatéraux, d'autant qu'une grande partie des progrès accomplis dans la concrétisation des OMD est imputable à l'Asie de l'Est et du Sud, où l'aide, même si elle représente des sommes importantes, reste relativement modeste au regard de la taille des économies nationales (il ne s'agit pas pour autant ici de minimiser la valeur des transferts d'idées et de bonnes pratiques qui ont contribué à façonner les stratégies de développement de ces nations). Quels liens existe-t-il entre les activités ou les transferts financés dans cadre des programmes d'aide et les résultats fixés dans les OMD ? Suffit-il d'évaluer le produit d'activités spécifiques et d'espérer que celui-ci entraînera par cumul la matérialisation des résultats escomptés globalement ? Existe-t-il un « maillon manquant » que l'on pourrait faire apparaître à force d'analyses et d'évaluations *ex post* afin de permettre aux donateurs, isolément et collectivement, de se faire une idée plus juste de l'impact réel de leurs dépenses ? Les programmes d'aide représentent-ils une « masse critique » dans le processus de développement, lequel relève après tout au bout du compte de la responsabilité des pays eux-mêmes et non des donateurs ?

Ces interrogations prennent plus d'acuité encore aujourd'hui que, dans de nombreux pays, les programmes d'aide tendent à prendre la forme d'un soutien aux programmes nationaux ou sectoriels définis dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres cadres similaires. Il devient de plus en plus difficile de les étudier au niveau d'un seul donneur, ou même des organismes bilatéraux et multilatéraux opérant en parallèle. Peut-être faut-il envisager de procéder en plusieurs étapes afin de voir, premièrement (dans les pays ou secteurs où le volume total de l'aide est suffisant pour que la question soit pertinente et où les capacités locales autorisent une participation efficace à l'exercice), quelle contribution globale les programmes d'aide dans leur ensemble ont apportée aux progrès enregistrés dans le pays ou le secteur considéré, les OMD servant en l'occurrence de référence principale, et, deuxièmement, si la collaboration entre les donateurs et le bénéficiaire (gouvernement et autres acteurs) s'est révélée efficace. Le mieux serait que les deux questions soient étudiées *collectivement*, tous les principaux acteurs du développement étant associés à l'exercice.

L'examen de la première nécessiterait un processus d'évaluation beaucoup plus intégré et participatif que ce n'est actuellement le cas (encore qu'un certain nombre d'évaluations conjointes organisées par le Réseau du CAD sur l'évaluation du développement, notamment celle de l'aide à l'éducation de base, fournissent des exemples utiles de la voie dans laquelle il convient de s'orienter). Ce processus devrait en principe être placé sous la conduite des bénéficiaires et non des donateurs, ce qui nécessite que les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités de suivi et d'évaluation reçoivent un soutien accru. En l'absence de jugements crédibles et indépendants de cette nature, la communauté des donateurs manquera dangereusement d'informations en retour sur l'efficacité de l'ensemble de son action à l'appui de la réalisation des OMD et d'éléments solides pour remplir ses obligations de comptes à l'égard des parlements, de l'opinion publique et de ceux qui prennent les décisions relatives à l'ampleur des efforts futurs. La seconde question a été traitée de manière très constructive en Tanzanie par le Groupe de suivi indépendant qui y a été mis en place et qui pourrait utilement servir de modèle ailleurs. Par ailleurs, ainsi que l'a préconisé le Forum

de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome en février 2003, le CAD a entrepris, en partenariat avec divers organismes multilatéraux, d'opérer un suivi des progrès, ou de l'absence de progrès, vers l'harmonisation et l'alignement sur les systèmes des pays partenaires, activité à laquelle il affecte à juste titre un degré élevé de priorité. Sont ainsi conduits des exercices conjoints d'apprentissage et d'évaluation, au niveau d'un pays, sur l'harmonisation et l'alignement. Parallèlement, des efforts sont actuellement déployés, par la Banque mondiale et le FMI notamment, pour évaluer les processus CSLP et FRPC, ce qui devrait permettre d'obtenir des éléments d'information utiles sur l'efficacité de ces instruments.

Dans ces conditions, peut-être pourrait-on, dans un troisième temps, tenter d'apprécier la contribution, positive ou négative, de chaque donneur à ces résultats globaux. Dans un quatrième temps, enfin, on pourrait se pencher sur l'efficacité de chaque organisme donneur en tant qu'institution (autrement dit son efficacité de fonctionnement et non plus son efficacité au regard du développement). Les troisième et quatrième étapes pourraient exploiter les résultats des examens par les pairs et mettre à profit des échanges sur les méthodes et normes à utiliser, mais n'exigent pas le même type de planification préalable de l'action collective et s'insèrent plus naturellement dans la culture actuellement dominante, qui privilégie l'évaluation des performances *individuelles*.

En dépit de l'absence d'évaluations collectives reposant sur des bases suffisamment solides de l'impact de l'aide dans son ensemble au niveau d'un pays ou d'un secteur, on dispose malgré tout de quelques indicateurs utiles de l'efficacité de l'aide qu'il convient de mentionner :

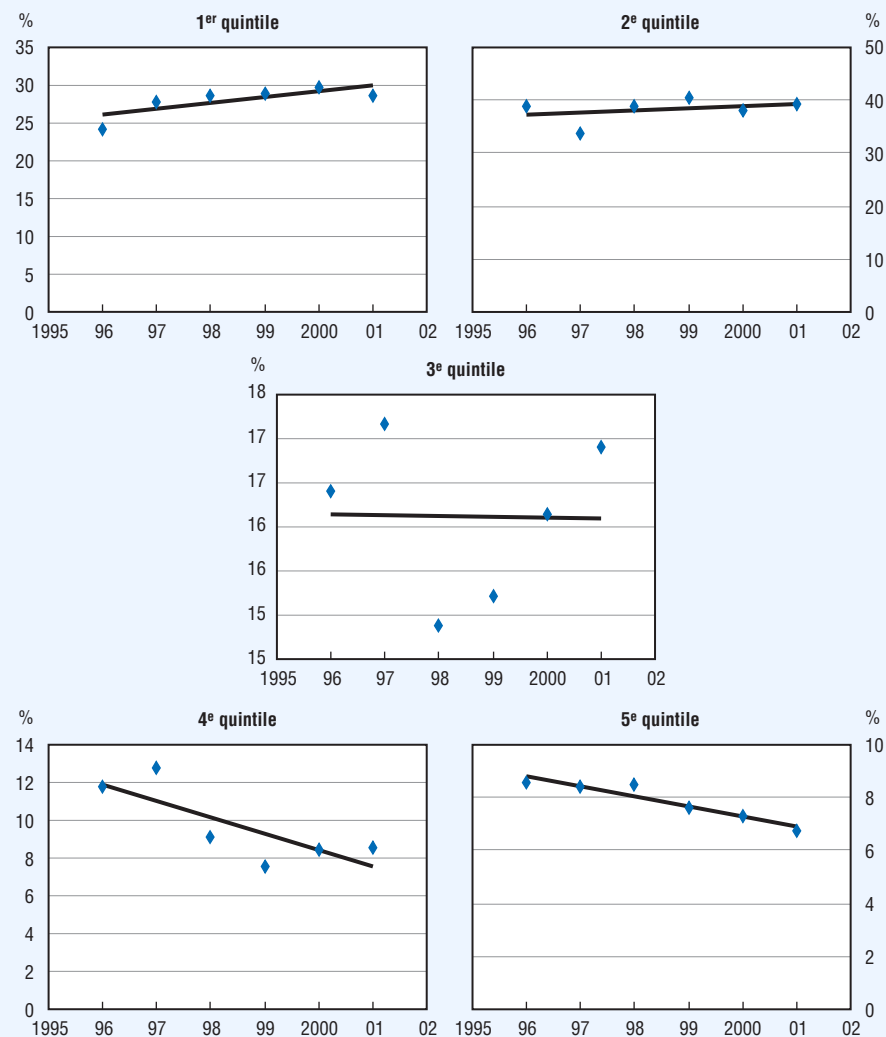
- Une étude réalisée aux fins du présent rapport (à propos de laquelle on trouvera plus de précisions dans l'encadré 1.1) fait apparaître une tendance progressive, sur la période 1996 à 2001, à la concentration de l'aide sur les pays bénéficiaires appliquant de saines politiques. La part de l'aide – hors aide humanitaire – allant aux pays des deux quintiles supérieurs (sur la base des Évaluations de la performance de la politique et des institutions des pays effectuées par la Banque mondiale) est passée de 63 % à 68 % au cours de ces années alors que celle prenant le chemin des pays des deux quintiles inférieurs est tombée de 21 % à 16 % (diverses raisons justifient à l'évidence que la communauté de l'aide ne se détourne pas purement et simplement des pays peu performants ; cela ressort d'ailleurs clairement de l'examen des travaux récents sur les critères de répartition de l'aide présenté dans l'encadré 1.2).
- Les stratégies de lutte contre la pauvreté – bien qu'encore loin d'être parfaites – fournissent à l'aide un cadre clair, et la coopération entre donateurs au niveau d'un pays ou d'un secteur à l'appui de stratégies d'inspiration locale paraît s'être intensifiée.
- La part de l'aide non liée – avec les avantages qui en découlent en termes de compétitivité des prix et, donc, de pouvoir d'achat des sommes investies – est passée de 60 % à 80 % (y compris l'aide multilatérale mais abstraction faite de la coopération technique) au cours des vingt dernières années, même si elle s'est stabilisée, voire a diminué, depuis le milieu des années 90.

Par ailleurs, l'APD prend de plus en plus la forme de dons et la part de ces derniers dans l'APD bilatérale totale a augmenté, de 76 % en 1980/81 à 86 % en 2000/01. Loin de moi l'idée de prétendre que les dons sont plus efficaces que les prêts, mais l'accroissement de la proportion de dons réduit les conséquences de l'APD bilatérale sur l'endettement des pays en développement.

Encadré 1.1. L'aide bilatérale prenant le chemin des pays performants tend à s'accroître progressivement

Le présent encadré rend compte d'une étude menée par le Secrétariat en vue de déterminer l'évolution de la répartition de l'aide bilatérale des membres du CAD en fonction de la performance des bénéficiaires. Afin de voir si se dessine parmi les membres du CAD une tendance à modifier l'affectation de leur aide pour tenir compte de la performance des pays bénéficiaires, on a mis leurs apports d'APD, tels qu'il ressortent des données du CAD, en regard de la performance des pays, telle qu'elle ressort de l'ensemble des indicateurs établis par la Banque mondiale pour ses Évaluations de la performance de la politique et des institutions des pays (EPIN). Si on a retenu ces derniers de préférence à plusieurs autres possibles, c'est parce que les EPIN couvrent un large éventail de paramètres, parmi lesquels la « qualité » des politiques et institutions actuellement en place dans les pays considérés, c'est-à-dire la mesure dans laquelle ce cadre général est de nature à favoriser un recul de la pauvreté, une croissance durable et une utilisation efficace de l'aide au développement.

Évolution, de 1996 à 2001, de la part de l'APD bilatérale des membres du CAD allant aux différents quintiles établis à partir des EPIN



Encadré 1.1. **L'aide bilatérale prenant le chemin des pays performants tend à s'accroître progressivement** (suite)

L'évaluation porte sur 20 éléments, qui comptent chacun pour 5 % dans la note globale. Sur la base de ces divers éléments, il est établi un classement des pays, puis ceux-ci sont répartis en quintiles d'une quinzaine de pays ; le nombre exact de pays figurant dans chaque quintile est bien sûr fonction du nombre de pays couverts par l'exercice.

Les graphiques ci-dessus montrent l'évolution, entre 1996 et 2001, de la part en pourcentage de l'APD bilatérale totale des membres du CAD allant aux pays composant les différents quintiles établis à partir des EPIN. Afin de mieux mettre en évidence les tendances longues, on a fait abstraction de l'aide humanitaire et des allègements de dette. On note un recentrage modeste, mais visible, sur les pays les plus performants (quintiles 1 et 2 du classement résultant de l'EPIN 2002), alors que l'aide prenant le chemin des pays les moins performants (quintiles 4 et 5) a diminué. Cette tendance s'explique toutefois pour une large part par l'évolution de l'aide destinée à quelques grands pays bénéficiaires, notamment le Honduras, l'Ouganda, la Tanzanie et le Viêt-nam. Certains autres pays parmi les plus performants (appartenant au premier quintile) ont vu décroître, ces dernières années, les apports d'APD qu'ils reçoivent des membres du CAD. Tel est en particulier le cas du Bhoutan, du Cap-Vert, de la Mauritanie, du Samoa et de Sainte-Lucie. Cela dit, globalement, les chiffres inclinent à penser que les donateurs dans leur ensemble manifestent une plus grande propension aujourd'hui que vers le milieu des années 90 à lier leur aide à la performance.

Moins encourageants peut-être sont les éléments suivants :

- Il ne se dessine pas de tendance visible à la concentration de l'aide sur les pays à faible revenu et les moins avancés, lesquels reçoivent toujours environ 65 % de l'APD totale ventilable par pays, comme il y a dix ans.
- La part de l'aide d'urgence a considérablement augmenté dans le total de l'aide depuis 1989, ce qui atteste des coûts toujours élevés associés aux conflits et aux catastrophes naturelles et restreint le volume de l'aide susceptible d'être mise au service du développement à plus long terme (encore que l'aide d'urgence ait pu revêtir un caractère plus ou moins additionnel dans le cas de certaines crises majeures, très médiatisées).
- On note aussi une augmentation de la part des dépenses d'APD ne donnant pas lieu à des transferts effectifs de ressources. C'est ainsi que les coûts d'entretien des réfugiés pendant leur première année de séjour dans les pays donateurs ont absorbé pour 1 milliard USD d'APD en 2002, et les allègements de dette (qui ne génèrent pas, pour la plupart, de nouveaux apports d'espèces) 6 milliards USD supplémentaires. Les dépenses de coopération technique se sont, elles aussi, accrues. De nombreuses activités de coopération technique se sont à l'évidence révélées d'une efficacité exceptionnelle, et les transferts d'idées et de qualifications qui en ont résulté ont été capitaux pour le développement. Ces activités font en outre de plus en plus souvent appel à des compétences locales ou d'autres pays du Sud, ce dont on ne peut que se féliciter. Cela dit, on manque d'éléments réellement probants concernant l'efficacité de globale de cette catégorie très diversifiée de dépenses.

Encadré 1.2. **Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer des objectifs multiples dans les décisions d'affectation de l'aide**

Le Comité d'aide au développement et le Centre de développement de l'OCDE ont coparrainé, en mars 2003, un séminaire sur l'amélioration de l'efficacité de la répartition de l'aide, auquel ont participé d'éminents universitaires et chercheurs, ainsi que des décideurs de pays donateurs. L'objectif était d'élargir le champ de l'analyse pour y intégrer, outre les liens entre politique d'aide, croissance et réduction de la pauvreté, trois nouveaux éléments, à savoir : un éventail plus large d'objectifs en rapport avec la pauvreté, les résultats concrets de l'application d'approches quantitatives de la répartition de l'aide et les méthodes analytiques de détermination de la part de l'aide devant transiter par les canaux bilatéraux d'une part et multilatéraux d'autre part et être affectée aux programmes-pays d'un côté et à la production de biens publics mondiaux de l'autre.

Les conclusions du séminaire* ont confirmé qu'il existe un large consensus sur les principaux critères devant régir la répartition de l'aide entre pays pour en assurer l'efficacité dans l'optique de la lutte contre la pauvreté. Ces critères sont : le nombre de pauvres, le niveau de pauvreté et la performance des pays partenaires en matière de développement, cette dernière étant prise au sens large pour intégrer les considérations de bonne gestion des affaires publiques et le fonctionnement des institutions. Ce consensus s'appuie sur les résultats d'analyses économétriques, sur des études de cas et sur l'expérience accumulée sur le terrain par les praticiens de l'aide (les ouvrages théoriques témoignent toujours de grandes divergences de vues sur la façon dont la performance et l'aide interagissent pour influencer sur la croissance globale ; par contre, l'effet notable exercé par la performance sur l'efficacité de l'aide au niveau micro-économique des projets ne fait, lui, aucun doute).

Le séminaire a par ailleurs mis en exergue d'autres facteurs propres à accroître les retombées de l'aide sur la croissance, en particulier l'apport aux pays vulnérables d'une aide destinée à faciliter l'ajustement aux chocs et à ceux qui sortent d'un conflit d'une aide à la reconstruction. Il a aussi mis en évidence la nécessité d'intégrer dans les décisions de répartition des objectifs de développement autres que la croissance. Parmi ces derniers figurent notamment l'apport d'une aide humanitaire, la prévention des conflits violents et la réponse à de tels conflits, et le traitement des situations de « partenariat difficile », dans lesquelles la volonté politique de lutter contre la pauvreté fait défaut, et généralement aussi les moyens. Dans ce cas, il est important de tenir compte du coût qu'aurait un « abandon » – autrement dit des conséquences négatives que pourrait avoir pour les pays voisins et d'une manière plus générale le fait de laisser ces pays s'enfoncer dans leurs difficultés, éventuellement jusqu'à devenir des États en faillite. Dans ce genre de situations, une aide est indispensable pour remédier aux déficiences de la gouvernance et des capacités et, si possible, financer des programmes sociaux afin de répondre aux besoins les plus urgents et d'induire des avancées vers les Objectifs du millénaire pour le développement.

Il est aussi ressorti du séminaire que les fonds affectés à la fourniture de biens publics mondiaux sont grandement insuffisants, mais aussi que ce genre de programme, qui bénéficie à la communauté mondiale dans son ensemble, doit dans toute la mesure du possible être financé sur des sources autres que l'aide. Certains indices donnent également à penser que les programmes multilatéraux ne mobilisent pas toujours des financements suffisants.

Encadré 1.2. **Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer des objectifs multiples dans les décisions d'affectation de l'aide** (suite)

D'avantage peut encore être fait pour mettre en commun les résultats des analyses et les données d'expérience accumulées par les donateurs sur les moyens qui s'offrent de tenir compte, dans la pratique, de cet éventail plus large de critères de développement dans les décisions d'affectation de l'aide, et ainsi d'améliorer l'efficacité de l'aide. La conclusion sans doute la plus instructive qui soit ressortie du séminaire concerne le volume de l'aide. Il est en effet apparu que l'aide a généralement un effet positif sur la croissance même dans un environnement médiocre mais que cet effet s'amenuise à mesure que l'environnement se détériore. Si en outre on tient compte des autres objectifs de développement susmentionnés, cela accroît sensiblement le volume de l'aide nécessaire.

* La synthèse des conclusions du séminaire de même que les principaux documents qui y ont été présentés sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/dac/wpeff/Mar2003ExpertsSeminar.

Par ailleurs, les programmes d'aide continuent à se caractériser par un nombre très important d'interventions de petite envergure et un nombre relativement faible de grandes opérations. Le profil dégagé à partir des activités recensées au moyen du Système de notification des pays créanciers au cours de la période 1999 à 2001 est le suivant :

	Plus de 100 m USD	10 à 100 m USD	1 à 9.99 m USD	Moins de 1 m USD
% en valeur	25	42	24	9
% en volume	0.2	2	12	85

A ma connaissance, il n'y a aucune raison *a priori* de supposer qu'il existe une corrélation entre la taille des interventions et leur efficacité – même si nous pouvons tous citer des exemples de coûteux échecs et de petits projets ayant donné des résultats exceptionnels – mais le nombre même des interventions recensées (globalement 35 225 par an, d'une valeur moyenne de 1.5 million USD, au cours de la période considérée) en dit long sur les pressions que subissent les organismes d'aide et – surtout – les administrations des pays bénéficiaires.

L'organisation de l'aide, caractérisée par une multitude d'activités passant par d'innombrables canaux d'acheminement, suscite depuis longtemps la critique pour ce qui est non seulement de son efficacité (« ce qu'elle permet d'obtenir ») mais également de son efficacité (« le bon sens justifie-t-il autant de missions, de représentations locales des donateurs, de pressions sur le personnel administratif des pays bénéficiaires ? »). Pourtant ce n'est que récemment que la communauté du développement dans son ensemble a commencé à se pencher sérieusement sur la question de l'acheminement de l'aide. Parmi les grandes étapes qui ont jalonné sa réflexion sur le sujet il faut citer les suivantes :

- L'affirmation vigoureuse par le CAD dans son rapport de 1996 sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* que le partenariat doit devenir une réalité (et remplacer les approches conduites par les donateurs).
- Le souci d'appropriation locale manifesté dans le Cadre de développement intégré défini par le Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, en 1999.

- La reconnaissance des stratégies de lutte contre la pauvreté et autres documents similaires en tant que point d'ancrage de cadres que les pays feront davantage leurs destinés à structurer les activités des donateurs.
- La mise au point de modalités plus collectives d'acheminement de l'aide, comme l'approche sectorielle, la constitution de fonds communs et le soutien budgétaire.
- La détermination grandissante, et bienvenue, affichée par les pays bénéficiaires à fixer eux-mêmes les paramètres devant régir les activités des donateurs (à titre d'exemple on citera le Décret n° 17 pris par le Viêt-nam, les pressions exercées par l'Ouganda pour que soit privilégié le soutien budgétaire et, en 2003, le moratoire de la Tanzanie sur les missions des donateurs et la décision de l'Inde de limiter rigoureusement le nombre de donateurs intervenant à titre individuel).

Ces évolutions ont encouragé le lancement de deux initiatives, connexes mais distinctes, associant de nombreux donateurs, bilatéraux aussi bien que multilatéraux, et visant à :

- Aligner les programmes d'aide sur les priorités, programmes et systèmes définis localement.
- Harmoniser les exigences et procédures en matière de versement et de gestion de l'aide.

Ces initiatives sont toutes deux motivées par le souci de renforcer les dispositifs locaux de planification, d'utilisation et de comptabilité des dépenses, qu'elles soient financées sur des recettes intérieures ou par l'aide. Toutes deux s'inscrivent dans le droit fil des principes arrêtés d'un commun accord au Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome en février 2003. Une mission fondamentale à laquelle doit maintenant s'atteler le CAD, en étroite collaboration avec les donateurs multilatéraux, est d'encourager ses membres à mettre ces principes en pratique. Les donateurs n'auraient guère d'excuses de ne pas le faire. Parallèlement, il est indispensable d'analyser plus à fond les moyens qui s'offrent d'œuvrer plus efficacement dans les pays moins performants, en conflit ou sortant d'un conflit.

Au vu de ces considérations, on ne peut que saluer la création par le CAD, avec le soutien des banques multilatérales de développement et du PNUD, d'un Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs (GT-EFF)³, lequel offre aux organismes bilatéraux et multilatéraux un nouveau lieu de rencontre où débattre des questions relatives à l'efficacité de l'aide en tenant compte, qui plus est, des connaissances et de l'expérience accumulées par des pays en développement. La quête d'efficacité de l'aide doit passer avant tout par une action collective et non individuelle.

Accroître le volume de l'aide

A Monterrey, en mars 2002, les donateurs se sont engagés à opérer ce qui devrait être l'augmentation en termes réels de l'aide la plus spectaculaire en pourcentage sur plusieurs années depuis la naissance du CAD. A supposer qu'ils tiennent leurs promesses, l'aide publique au développement pourrait passer d'environ 55 milliards USD ces dernières années aux alentours de 75 milliards USD en 2006 (aux prix et taux de change de 2002). En pourcentage du RNB des donateurs, l'aide passerait ainsi du point bas de 0.22 % enregistré en 2001 à environ 0.29 % en 2006, niveau encore bien inférieur à ceux du début des années 90.

De nombreuses analyses visant à déterminer ce qu'impliquerait une accélération des progrès vers les OMD, et notamment les coûts, qui ne sont pas les moindres, de la pandémie de sida, mettent en évidence la nécessité d'accroissements supplémentaires. Plusieurs dispositifs novateurs permettant de mobiliser des financements additionnels ont été proposés et sont actuellement à l'étude. Il n'est toutefois pas certain que ces propositions recueilleront un soutien suffisant dans l'avenir immédiat. Quoi qu'il en soit, à l'évidence, le premier impératif est que les donateurs opèrent effectivement les accroissements de l'aide qu'ils ont promis et le fassent selon des modalités conçues au plus juste pour apporter une contribution notable à la réalisation des OMD.

Parmi les membres du CAD, l'essentiel des augmentations attendues en termes absolus au cours de la période 2002 à 2006 devrait venir, comme le montre le tableau 1.1, de cinq grands donateurs, si l'on en croit les déclarations publiques faites à Monterrey et depuis lors.

Tableau 1.1. Anticipations concernant le volume de l'APD en 2006

Milliards USD (aux prix et taux de change de 2002)

	APD nette en 2002	APD anticipée en 2006	Surplus
États-Unis	13.3	19.5	6.2
Royaume-Uni	4.9	6.9	2.0
France	5.5	7.4	1.9
Italie	2.3	4.2	1.9
Allemagne	5.3	7.1	1.8
Sous-total	31.4	45.1	13.8
Ensemble des autres membres du CAD	26.9	31.7	4.8
TOTAL	58.3	76.8	18.6

Source : OCDE.

A la date de fin 2003, la situation se présente comme suit en ce qui concerne ces grands donateurs. Aux États-Unis, les crédits affectés par le Congrès à l'aide extérieure (dont la définition n'est toutefois pas exactement identique à celle de l'APD) pour l'exercice budgétaire 2004 sont en progression d'au moins 2.4 milliards USD par rapport à l'exercice précédent, compte non tenu de l'aide temporaire substantielle destinée à l'Afghanistan et à l'Irak. Au Royaume-Uni aucune décision nouvelle concernant les dépenses publiques ne devrait intervenir avant la mi-2004. Le gouvernement français a annoncé qu'il comptait porter le rapport APD/RNB à 0.50 % pour 2007 et à 0.7 % pour 2012, et il prévoit de consacrer 0.43 % du RNB à l'APD en 2004. L'Italie continue de s'en tenir à l'objectif de 0.33 % pour 2006 convenu au Sommet de l'UE à Barcelone en 2002 ; son APD est passée de 0.15 % du RNB en 2001 à 0.20 % en 2002 mais le budget approuvé pour 2004 ne fait apparaître aucune avancée nouvelle vers l'objectif. En Allemagne, le chancelier a, lui aussi, confirmé l'objectif de 0.33 % dans sa déclaration de prise de fonction en 2002. Afin que se concrétisent quelques progrès dans cette voie, le budget de l'aide au développement approuvé pour 2004 affiche une augmentation, de 0.4 %, des crédits d'aide transitant par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (lesquels représentent la moitié de l'enveloppe globale de l'aide) alors que le budget fédéral dans son ensemble est, lui, en diminution de 1.1 %.

Pour ce qui est des autres donateurs, les accroissements nets indiqués dans le tableau 3.2 permettent, semble-t-il, de se faire une bonne idée de ce qu'on peut escompter

pour 2006. Le CAD continuera de suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris à Monterrey et à en rendre régulièrement compte.

Certains se demandent si, mis bout à bout, les choix individuels des donateurs bilatéraux et multilatéraux permettront effectivement à la communauté des donateurs de se montrer à la hauteur des deux objectifs qu'elle se veut poursuivre, à savoir récompenser la bonne performance, d'une part, et soutenir des réformes et assurer la satisfaction des besoins essentiels de l'être humain dans les pays peu performants, d'autre part. Certains pays performants ne risquent-ils pas de ne pas voir leurs efforts récompensés pour des raisons arbitraires (comme cela aurait été le cas dans le cadre de l'Initiative accélérée d'éducation pour tous) ? Les nombreux pauvres vivant dans des pays peu performants ne risquent-ils pas de se trouver encore plus marginalisés ? Ou, à force d'augmenter, les apports d'aide, aux pays les plus performants en particulier, ne risquent-ils pas d'atteindre un niveau supérieur à la capacité d'absorption des bénéficiaires, ce qui créerait une dépendance malsaine et affaiblirait le secteur productif en provoquant, par exemple, une hausse injustifiée du taux de change réel ?

Ces questions doivent retenir en permanence l'attention du CAD (ainsi que d'autres auxquelles il n'est pas fait directement référence ici telles que l'équilibre à trouver entre aide bilatérale et aide multilatérale, ou le rôle revenant aux divers acteurs multilatéraux en cette période où se multiplient les dons IDA et les nouveaux fonds mondiaux). Pour l'heure, les problèmes ne paraissent pas insurmontables :

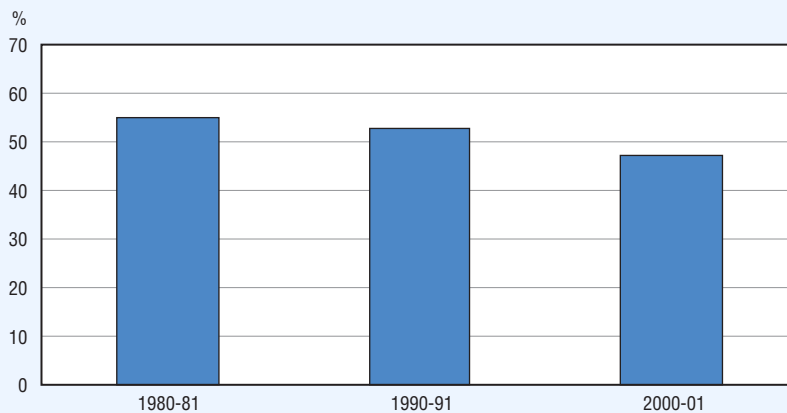
- Si plusieurs donateurs bilatéraux se proposent de concentrer une part plus importante de leur aide sur un nombre plus restreint de pays (notamment le Canada, la Finlande, les Pays-Bas, ou les États-Unis pour ce qui est du Millennium Challenge Account), des donateurs multiples et variés n'en sont pas moins toujours présents dans la plupart des pays (si l'on en croit l'édition 2004 du *Rapport sur le développement dans le monde*, on compte en moyenne 14 donateurs bilatéraux et 26 donateurs bilatéraux et multilatéraux par pays bénéficiaire). Une plus grande concentration réduirait les coûts de transaction, pour les bénéficiaires comme pour les donateurs. Tout porte à penser que les efforts des donateurs sont actuellement le plus souvent trop dispersés pour avoir une réelle efficacité. Qui plus est, la part des 15 principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale des membres du CAD est tombée de 55 % à 48 % au cours des vingt dernières années (voir l'encadré 1.3.)
- Au vu des tendances mises en évidence dans l'encadré 1.1, l'aide aux pays performants s'accroît progressivement mais des efforts notables sont encore déployés dans les pays peu performants.
- D'après les recherches menées par le FMI et d'autres établissements, les risques que l'accroissement de l'aide provoque un « syndrome néerlandais » restent en général dans des limites acceptables pourvu que les apports d'aide se maintiennent à un niveau raisonnable, compatible avec la taille de l'économie locale.
- Dans le document qu'elle a soumis à la réunion du Comité du développement tenue à Dubaï en septembre 2003, la Banque mondiale fait valoir que les grands pays asiatiques pourraient absorber un volume d'aide égal au double du niveau actuel et les petits pays d'Afrique un volume supérieur d'au moins 60 % à son niveau actuel, à supposer dans l'un et l'autre cas que les politiques continuent de s'améliorer. Or les accroissements prévus sont bien inférieurs à ces seuils.

D'ici quatre ans, nous devrions être en mesure de savoir si les accroissements prévus pour 2006 se sont matérialisés et comment le profil de l'aide a évolué, si tant est qu'il ait

Encadré 1.3. **Aucune tendance à la concentration de l'aide bilatérale des membres du CAD**

Le présent encadré rend compte des résultats d'une étude qu'a effectuée le Secrétariat en vue de déterminer si l'aide bilatérale des membres du CAD tend à gagner en concentration. A cet effet, il s'est appuyé sur la part de l'APD bilatérale des membres allant aux principaux bénéficiaires de cette dernière pour apprécier le degré de concentration de l'aide et son évolution. De nombreux donateurs ont manifesté l'intention de concentrer leur aide sur un nombre limité de pays afin d'en renforcer le ciblage, d'en réduire le coût et de faciliter la coordination. Les données du CAD ne font toutefois apparaître aucune tendance dans cette direction. Au contraire même, comme le montre le graphique ci-dessous, la part des 15 principaux bénéficiaires est tombée de 55 % à 48 % au cours des vingt dernières années, et cette tendance à la déconcentration est encore plus marquée au niveau de chaque membre du CAD (étant donné que la diminution de l'aide émanant des principaux donateurs peut être en partie compensée, pour les bénéficiaires, par un accroissement de celle provenant de donateurs plus petits ou plus récents).

Part de l'APD bilatérale allant aux 15 principaux bénéficiaires – degré de concentration



Source : OCDE.

Parmi les facteurs qui peuvent contribuer à expliquer ce déclin apparent de la concentration de l'aide des membres, figurent les suivants :

- Une atténuation, au fil du temps, des « relations privilégiées » ayant conduit certains donateurs à affecter une part prépondérante de leur APD à un ou deux bénéficiaires (par exemple l'Australie à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Belgique à la République démocratique du Congo, ou, dans une moindre mesure, la Finlande à la Tanzanie, le Canada au Bangladesh et les États-Unis à l'Égypte, au Pakistan, aux Philippines et à la Turquie). Même si, dans nombre de cas, perdure une relation intense, le nombre de donateurs opérant dans les pays bénéficiaires concernés s'est élargi et la part de ces pays dans le programme des donateurs considérés s'est rétréci.
- Le fait qu'il est relativement aisé de lancer un nouveau programme-pays mais plus difficile au plan politique de mettre un terme à un tel programme une fois la relation d'aide établie.

Encadré 1.3. **Aucune tendance à la concentration de l'aide bilatérale des membres du CAD** (suite)

- L'augmentation des formes d'aide qui ne font pas l'objet d'une planification préalable, en particulier l'aide d'urgence ou aux réfugiés et les allègements de dette.
- Divers facteurs techniques en rapport avec la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD*. Quelques grands bénéficiaires (en particulier Israël) ont disparu de la partie de la Liste recensant les bénéficiaires de l'APD, à laquelle ont par contre été ajoutés des pays qui reçoivent peu ou assez peu d'aide (États successeurs de l'ex-Yougoslavie, républiques d'Asie centrale et transcaucasiennes de l'ex-Union soviétique, Érythrée, Timor oriental). Ces deux évolutions ont contribué à réduire la part de l'APD totale prenant le chemin des principaux bénéficiaires.

* Se reporter aux Notes techniques figurant à la fin du présent ouvrage.

évolué. Dans l'édition 2007/08 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, j'espère pouvoir annoncer qu'en 2006 :

- Les versements nets d'aide ont atteint au moins 75 milliards USD (aux prix et taux de change de 2002).
- La part de cette aide allant aux pays les moins avancés et aux autres pays à faible revenu a notablement augmenté par rapport à son niveau de 2002.
- Une part de l'aide plus importante qu'en 2002 a pris le chemin de pays relativement performants comptant une forte population de pauvres – compte tenu du fait que les donateurs intègrent désormais dans leurs décisions d'affectation de l'aide l'ensemble plus large d'objectifs évoqué dans l'encadré 1.2.
- Des activités soigneusement conçues sont mises en œuvre dans les pays peu performants vers lesquels des transferts efficaces sont possibles, au vu d'une analyse rigoureuse et conjointe des dispositions qui peuvent effectivement être prises pour y promouvoir une bonne gouvernance et un renforcement des institutions et y favoriser des avancées vers les OMD.
- Les secours d'urgence et l'aide humanitaire s'inscrivent sur une tendance à la baisse, à tout le moins en pourcentage de l'aide totale.
- La fraction de l'aide qui est déliée a progressé.
- Les pays pauvres ont pu, grâce à l'aide, améliorer l'offre de services publics et donc accroître le niveau global de leurs dépenses tout en jetant les fondements de leur autosuffisance future grâce à une augmentation de plusieurs points de pourcentage du degré de mobilisation des ressources intérieures.
- Une proportion nettement plus grande de l'aide est alignée sur les priorités, programmes et systèmes locaux et transite par les budgets des pays bénéficiaires.
- Les indicateurs d'harmonisation font ressortir une amélioration radicale par rapport à la situation de la période de référence, à savoir 2002/03.
- L'essentiel des nouveaux apports (bilatéraux et multilatéraux, qu'ils soient destinés à financer des projets, des programmes ou un soutien budgétaire) ont donné lieu à de véritables transferts de ressources, transparaissant dans la balance des paiements des

pays bénéficiaires, et les dépenses de coopération technique ont incontestablement gagné en efficience (grâce notamment à une utilisation accrue des compétences locales ou venant d'autres pays du Sud) et en efficacité.

- Grâce au soutien ainsi apporté aux efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes, davantage de progrès commencent à être enregistrés vers les OMD les plus difficiles à atteindre, en particulier en Afrique subsaharienne.

Suivre les évolutions observées sur tous ces fronts est un service essentiel que le CAD peut rendre à ses membres afin d'apporter des éléments pour étayer le débat collectif non seulement entre les donateurs mais entre tous ceux qu'intéressent les questions de coopération pour le développement.

Favoriser un dialogue constructif

La communauté du développement est connue pour l'ardeur qu'elle met à débattre de théories concurrentes. Étant donné la diversité du monde en développement et la complexité du processus de développement, cela n'a sans doute rien d'étonnant. Les pays et organismes donateurs ne se trouvent pas tous dans la même situation et ne se heurtent pas tous aux mêmes préjugés de sorte que chacun doit employer, pour justifier une intervention en faveur des pays en développement et en transition, des arguments propres à toucher l'opinion publique nationale. L'apport incessant d'idées nouvelles est tout à fait précieux, en particulier s'il n'est pas confiné au cercle quelque peu fermé des organismes d'aide.

Des incompréhensions, qui pourraient bien souvent à mon avis être évitées, n'en subsistent pas moins, parfois sur les concepts mais surtout au niveau de la terminologie, ce qui radicalise les positions et porte atteinte à la rationalité des échanges de vues. Les paragraphes qui suivent en fournissent quelques exemples. Chacun se prête à diverses approches, toutes aussi valables mais qui risquent d'avoir des conséquences différentes pour l'orientation de l'action ; cela dit, dans chacun des cas évoqués, les points d'accord sont plus nombreux que peut le laisser penser la diversité des termes émaillant le débat.

Croissance ou réduction de la pauvreté ?

C'est probablement la question qui suscite le débat le plus animé entre les théoriciens du développement. Pour caricaturer, il y aurait, d'un côté, les « marchands de croissance » qui voient dans la pauvreté un phénomène purement monétaire et pensent naïvement que la croissance finira par atteindre les pauvres et, de l'autre, les « assistants » qui partent du principe, avec une égale, voire une plus grande, naïveté, que la croissance importe peu et que seule compte la répartition du revenu. Cela dit, il est rare de trouver quelqu'un qui défende réellement l'une ou l'autre de ces positions extrêmes. Dans la pratique, peu de gens nient que, dans les pays pauvres à tout le moins, la croissance économique – qui plus est bien souvent plus soutenue que ce n'est actuellement le cas – est indispensable à une réduction durable de la pauvreté et peu contestent que la répartition des bienfaits de cette croissance a aussi son importance. Un large accord se dégage également pour dire que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel et, au niveau des OMD, cela implique que la croissance du revenu, si importante soit elle, ne sera pas suffisante. Ce qui donne – et doit donner – lieu à débat et controverse, ce sont bien sûr les choix des pouvoirs publics, en particulier lorsqu'il faut réellement trancher entre la rapidité et la qualité de la croissance : c'est le principe même de la politique. Cela dit, au sein de la communauté des donateurs au moins, faisons en sorte que le débat porte sur les véritables points de divergence

concernant l'orientation de l'action sans nous cacher que nous nous accordons tous largement sur l'importance à la fois de la croissance et de sa qualité et sur le fait que tous les aspects de la pauvreté doivent retenir l'attention avec une égale priorité.

Secteur public ou secteur privé ?

Les mérites respectifs du secteur public et du secteur privé en tant que moteurs du développement ont probablement fait couler à peu près autant d'encre. Là encore, il y a tout à fait place à un débat contrasté sur les avantages, la taille et le rôle de chacun de ces secteurs, et sur l'efficacité relative avec laquelle les marchés peuvent assurer la répartition des ressources lorsque celles-ci sont limitées. La plupart d'entre nous sommes vraisemblablement conscients des problèmes que posent, à un extrême, le contrôle total de l'économie par l'État et, à l'autre, une privatisation trop étendue et trop rapide. Il n'y a pas d'État efficace sans marchés efficaces, et inversement. Or trop souvent, nous utilisons, sans même nous en rendre compte, des termes qui reviennent à cataloguer nos interlocuteurs comme des partisans aveugles soit du « tout État » soit du « capitalisme à tout crin ».

Secteurs sociaux ou production et infrastructures ?

Parallèlement à ces questions, un débat fait rage sur les secteurs d'intervention que les donateurs doivent privilégier. Globalement, ceux-ci affectent davantage de ressources à la santé et moins à l'agriculture, à l'industrie et à de nombreux types d'infrastructures depuis environ une décennie, même si peu d'entre eux atteignent les 20 % proposés en 1995 au Sommet des Nations Unies sur le développement social pour l'éducation de base, la santé primaire et l'approvisionnement en eau (lequel constitue naturellement en soi un élément d'infrastructure). À l'évidence, les pays en développement ont besoin d'investir dans tous ces domaines sans négliger les possibilités de mobiliser des investissements privés lorsque ceux-ci sont viables. Les OMD ont contribué à un recentrage sur certains domaines qui manquaient jusque-là cruellement de ressources comme l'éducation de base (longtemps négligée par les donateurs, qui portaient souvent un intérêt plus important à l'enseignement supérieur). Peut-être parce que certains des OMD les plus parlants renvoient à la santé et à l'éducation, il s'est dessiné une certaine tendance à reléguer au second plan d'autres segments de l'économie, notamment les infrastructures. Cela dit, il est incontestable que tant que le niveau de l'aide reste nettement inférieur à ce que nécessite la concrétisation des OMD, il y aura inévitablement concurrence – au niveau des pays partenaires comme des donateurs – entre les programmes à renforcer, que ce soit dans les secteurs sociaux ou ailleurs. Quoi qu'il en soit, la plupart des OMD appellent – à juste titre – des avancées que ne pourra en aucun cas produire une action étroitement ciblée sur un seul secteur. La diminution de la mortalité maternelle, par exemple, nécessite une amélioration non seulement des soins obstétricaux mais également des niveaux d'instruction, des transports et des moyens d'action des femmes. Il s'opère une prise de conscience grandissante qu'il n'y a pas en l'espèce d'option franchement bonne ou franchement mauvaise pour les donateurs – et moins encore pour les bénéficiaires – et que, sous réserve qu'elles s'inscrivent dans un cadre de nature à assurer une croissance durable à large assise, d'innombrables activités doivent être intégrées aux CSLP ou à leur équivalent et méritent de bénéficier de l'aide des donateurs. En fait, meilleurs sont les politiques et systèmes locaux, moins a d'importance la destination des financements émanant des donateurs dès lors que les modes de financement utilisés ne faussent pas les priorités locales.

Projets ou programmes ?

Il est quelque peu surprenant de constater qu'au plus fort du débat sur le pour et le contre du soutien budgétaire, la part de l'aide-programme dans l'aide totale émanant des membres du CAD s'inscrit sur une tendance à la baisse, qui a toutefois commencé à légèrement s'inverser ces dernières années (voir le graphique 2.14). Ce débat n'est cependant lui aussi qu'une autre source de stéréotypes et de caricatures malsains qui divisent la communauté des donateurs, alors que celle-ci me semble largement d'accord sur les points suivants notamment :

- Tous les donateurs doivent travailler ensemble, dans le cadre de stratégies nationales (CSLP, par exemple), régionales et sectorielles que les pays font globalement leurs.
- Lorsqu'ils établissent leurs cadres budgétaires à moyen terme et leurs budgets annuels, les pays en développement doivent trouver un juste équilibre entre dépenses courantes et dépenses d'équipement. Nombre de ces derniers ne parviendront pas, avec les ressources intérieures qu'il est possible de mobiliser, à approcher les OMD ou à gérer avec efficacité leur stock de capital s'ils ne reçoivent pas durablement une aide extérieure (que ce soit sous forme de produits, de soutien à la balance des paiements, de fonds communs ou de soutien budgétaire direct) pour financer leurs dépenses récurrentes.
- Cette aide doit passer par des canaux efficaces, prévisibles et sans effets de distorsion et être assujettie à des réformes qui favoriseront à terme la mobilisation des ressources intérieures. Elle doit contribuer à la responsabilisation, non à la marginalisation, des systèmes locaux. Les transferts (quelle qu'en soit la nature) aux gouvernements doivent donc être intégrés aux processus budgétaires locaux chaque fois que c'est possible.
- Il faudra toujours investir dans des équipements publics, ce qui nécessite de rassembler des ressources autour d'un produit précisément défini – autrement dit d'un « projet ». Si certains de ces projets peuvent être financés sur les excédents budgétaires courants ou par des emprunts locaux, les plus grands et les plus complexes pourront souvent tirer profit de l'expérience qu'un soutien direct des donateurs permet d'apporter.
- Ces investissements eux-mêmes doivent être dûment intégrés dans les budgets d'équipement locaux et assujettis aux dispositifs locaux (renforcés au besoin) applicables à ces derniers, au même titre que les dépenses récurrentes. Ces dernières doivent en outre être soigneusement planifiées et donner lieu à l'établissement d'un budget tenable.

Les donateurs ne sont pas tous disposés, ni aptes, à utiliser tel ou tel instrument d'aide et à accepter tel ou tel mode de reddition de comptes et niveau de risque. C'est on ne peut plus légitime mais n'en laisse pas moins place à un approfondissement des travaux destinés à mieux appréhender les différents points de vues et à rechercher des moyens de réduire les risques, perçus aussi bien que réels. Une collaboration plus étroite avec les spécialistes de l'audit est importante à cet égard. Renforcer la capacité des systèmes locaux de satisfaire aux obligations de comptes et éviter de multiplier les exigences destinées à répondre aux besoins, différents, des donateurs est également essentiel.

Je ne m'attends bien sûr pas à ce que l'unanimité se fasse du jour au lendemain sur ces divers points qui, comme je l'ai déjà souligné, ont tous, sur l'orientation de l'action, des retombées bien réelles dont il faut tenir compte. J'espère toutefois que le débat indispensable qu'ils suscitent ne fera pas oublier le « commun accord » qui existe autour de certains éléments comme l'avait à juste titre souligné mon prédécesseur dans son premier

message en qualité de Président du CAD. Mon sentiment est que cette base commune s'est en fait élargie. Essayons de l'étendre encore, sans pour autant nier l'utilité de la diversité.

Notes

1. Voir l'encadré intitulé « L'OCDE et la cohérence des politiques » dans la section présentant le CAD et ses travaux.
2. Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle. Le Consortium PARIS21 a été créé en 1999 pour soutenir le renforcement des capacités statistiques, des pays pauvres en particulier. Les organismes fondateurs en sont l'OCDE, les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et la CE. Il est rattaché à la Direction de la coopération pour le développement à l'OCDE. Voir aussi l'encadré 3.2.
3. Des précisions sur le programme travail de ce Groupe sont fournies dans le chapitre 3.

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays. Voir aussi le chapitre 3, encadré 3.5.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 1 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports

bilatéraux sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de

l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un

organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

(1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 255). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taïpei chinois. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à**

l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – pour les apports en 2002

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)					Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)		
PME	PFR (RNB par habitant < \$760 en 1998)	PRITI (RNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)		PRITS (RNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (RNB par habitant > \$9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	* Albanie	Afrique du Sud	Botswana	Malte ¹	* Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	* Azerbaïdjan	Algérie	* Ouzbékistan	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Belize	Papouasie- Nlle-Guinée	Chili		* Estonie	● Bahamas
Bénin	Chine	Bolivie	Paraguay	Cook, îles		* Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Congo, Rép.	Bosnie- Herzégovine	Pérou	Croatie		* Lettonie	● Brunei
Burkina Faso	Corée, Rép. dém.	Colombie	Philippines	Gabon		* Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Serbie et Monténégro	Grenade		* Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Cuba	Sri Lanka	Liban		* République Slovaque	● Corée
Cap-Vert	Honduras	Dominicaine, Rép.	St-Vincent et Grenadines	Malaisie		* République tchèque	● Émirats arabes unis
Centrafricaine, République	Inde	Dominique	Suriname	Maurice		* Roumanie	● Falkland, îles
Comores	Indonésie	Égypte	Swaziland	● Mayotte		* Russie	● Hong-Kong, Chine
Congo, Rép. dém.	Kenya	El Salvador	Syrie	Mexique		* Ukraine	● Israël
Djibouti	* Kyrghize, Rép.	Équateur	Thaïlande	Nauru			● Koweït
Érythrée	* Moldova	Fidji	● Tokelau	Palaos, îles			● Libye
Éthiopie	Mongolie	* Géorgie	Tonga	Panama			● Macao
Gambie	Nicaragua	Guatemala	Tunisie	● Ste-Hélène			● Nouvelle- Calédonie
Guinée	Pakistan	Guyana	● Wallis et Futuna	Ste-Lucie			● Polynésie française
Guinée-Bissau	* Tadjikistan	Irak	Zones sous administration palestinienne	Trinité et Tobago			● Qatar
Guinée équatoriale	Timor-Leste	Jamaïque		Turquie			● Singapour
Haïti	* Turkménistan	Jordanie		Uruguay			● Taipei chinois
Kiribati	Viêt-nam	* Kazakhstan		Venezuela			● Vierges, îles (RU)
Laos	Zimbabwe	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)					
Lesotho		Maroc		Seuil d'accession aux prêts de la Banque mondiale (\$5 280 en 1998)			
Liberia		Marshall, îles		● Anguilla			
Madagascar		Micronésie, États fédérés		et Barbuda			
Malawi		Namibie		Arabie Saoudite			
Maldives		Niue		Argentine			
Mali				Bahréïn			
Mauritanie				Barbade			
Mozambique				● Montserrat			
Myanmar				Oman			
Népal				Seychelles			
Niger				St-Kitts et Nevis			
Ouganda				● Turks et Caïques, îles			
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Saô Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ancienne Union Soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires sont reclassés parmi les pays plus avancés le 1^{er} janvier 2003.

En juillet 2002, les **pays pauvres très endettés (PPTE)** sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Saô Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam, Yémen et Zambie.

Source : OCDE.

Liste des abréviations*

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
BAfD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BAfD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CGA	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
GSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DCD	DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
EGDPM	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

* Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les signes concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans le chapitre IV.

EPIN	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS
EPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
EPT	ÉDUCATION POUR TOUS
FAfD	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/BANQUE MONDIALE)
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDAI	INTEGRATED DEVELOPMENT ACTIVITY INFORMATION
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JCLA	EXERCICES CONJOINTS D'APPRENTISSAGE ET D'ANALYSE AU NIVEAU D'UN PAYS SUR L'HARMONISATION ET L'ALIGNEMENT
JITAP	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
NEI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉES AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS À FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)
PRE	PAYS À REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE
PRITS	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE

PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE 21 ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
UNESCO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
USD	DOLLARS DES ÉTATS-UNIS
WID	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995) SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

Table des matières

Préface du Secrétaire général	3
Avant-propos	5
Remerciements	6
1. Vue d'ensemble du Président du CAD	11
Introduction	12
Améliorer la cohérence des politiques au service du développement	13
Rehausser l'efficacité de l'aide au développement	16
Accroître le volume de l'aide	23
Favoriser un dialogue constructif	28
Croissance ou réduction de la pauvreté ?	28
Secteur public ou secteur privé ?	29
Secteurs sociaux ou production et infrastructures ?	29
Projets ou programmes ?	30
Notes	31
2. Évolution des apports d'aide	33
Introduction	34
Aperçu général	35
Donneurs membres et non membres du CAD	36
Aide par région et par groupe de revenu	38
Composante multilatérale de l'APD	39
Aide par secteur	43
Évolution des modes d'acheminement de l'aide	46
Rebond de l'aide	49
Annexe : Recul de l'aide à l'agriculture	50
Notes	54
3. Progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement ...	57
Introduction	58
Avancées obtenues vers les objectifs	61
Objectif 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	61
Objectif 2 – Assurer une éducation primaire pour tous	62
Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ..	62
Objectif 4 – Réduire la mortalité des enfants	62

Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle	64
Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	64
Objectif 7 – Assurer un environnement durable	65
Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	65
Améliorer l'efficacité de l'aide	71
Alignement et harmonisation	72
Gestion des finances publiques	76
Renforcement des capacités des pays en développement en matière de passation des marchés	77
Gestion au service de résultats dans la voie du développement	78
Notes	79
4. Efforts et politiques des donneurs bilatéraux	81
Évolution du volume de l'aide des membres du CAD et perspectives pour l'avenir	82
Notes relatives aux différents membres du CAD	83
Allemagne	86
Australie	87
Autriche	88
Belgique	89
Canada	90
Communauté européenne	91
Danemark	92
Espagne	94
États-Unis	95
Finlande	96
France	98
Grèce	99
Irlande	100
Italie	102
Japon	103
Luxembourg	105
Norvège	107
Nouvelle-Zélande	108
Pays-Bas	109
Portugal	110
Royaume-Uni	111
Suède	112
Suisse	113
Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	115
Corée	115
Hongrie	116
Islande	116
Mexique	116
Pologne	116
République slovaque	117
République tchèque	117
Turquie	117

Le CAD et ses travaux	119
Le Comité d'aide au développement	120
Principales activités du CAD	123
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	126
La Direction de la coopération pour le développement	134
Annexe statistique	141
Notes techniques	245
Glossaire des principaux termes et concepts	246
Notes sur les définitions et questions de mesure	252
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – pour les apports en 2002 ..	255
Liste des abréviations	256
Liste des encadrés	
1.1. L'aide bilatérale prenant le chemin des pays performants tend à s'accroître progressivement	19
1.2. Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer des objectifs multiples dans les décisions d'affectation de l'aide	21
1.3. Aucune tendance à la concentration de l'aide bilatérale des membres du CAD ..	26
3.1. Objectifs du millénaire pour le développement	59
3.2. PARIS21 : de la modélisation à la mesure des résultats	61
3.3. Problématique homme-femme et OMD	63
3.4. Le Pacte du Millénaire pour le développement, un plan d'action centré sur les pays qui ont le plus besoin d'aide	68
3.5. Avancement de la mise en œuvre de la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés	72
3.6. Déclaration de Rome sur l'harmonisation – 25 février 2003	73
4.1. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 22 mai 2003	93
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 17 juin 2003	97
4.3. Examen par le CAD de l'aide de l'Irlande, 17 novembre 2003	101
4.4. Examen par le CAD de l'aide du Japon, 12 décembre 2003	104
4.5. Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 18 mars 2003	106
4.6. Analyse conjointe des programmes d'aide en Tanzanie du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande et du Japon	114
Liste des tableaux	
1.1. Anticipations concernant le volume de l'APD en 2006	24
A.1. Volume de l'aide à l'agriculture, par donneur, et part de celle-ci dans l'aide totale, sur la base des engagements, 1980-2001	51
3.1. Vue d'ensemble des progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement	60
3.2. Perspectives d'évolution de l'APD des membres du CAD après Monterrey : dernières projections	70
4.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2002	83

Liste des graphiques

2.1.	Apport total net d'APD des membres du CAD aux prix de 2001 en pourcentage du RNB, 1980-2002	34
2.2.	Apports de ressources des membres du CAD aux pays en développement, 1980-2002	35
2.3.	Ventilation par donneur de l'APD consentie par les membres du CAD en valeur réelle, 1980-2002	38
2.4.	Répartition de l'APD bilatérale nette des membres du CAD par région bénéficiaire, de 1970-71 à 2000-01	39
2.5.	Part de l'APD des membres du CAD transitant par des organismes multilatéraux, 1992 et 2002	41
2.6.	Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes de la Commission européenne	41
2.7.	Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes des Nations Unies ..	41
2.8.	Part de l'APD multilatérale transitant par l'IDA	42
2.9.	Part de l'APD multilatérale transitant par les banques régionales de développement	42
2.10.	Versements bruts de financements assortis de conditions libérales par les organismes multilatéraux en 1992 et 2001	42
2.11.	Part des secteurs sociaux dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	43
2.12.	Part des secteurs productifs dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	44
2.13.	Part des secteurs d'infrastructure dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	45
2.14.	Part de l'aide non destinée à un secteur précis dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	46
2.15.	Structure de l'APD brute, 1980-2002	47
2.16.	Moyenne des apports annuels nets des membres du CAD au titre de l'aide-projet, de l'aide-programme et de la coopération technique, 1980-2001	48
A.1.	Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par région, 1980-2001	52
A.2.	Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par sous-secteur, 1980-2001, à prix constants de 2001	53
A.3.	Aide des pays du CAD en faveur de la recherche agricole, 1980-2001	54
4.1.	Aide publique au développement nette en 2002 – Montants et en pourcentage du RNB	84



Extrait de :

Development Co-operation Report 2003

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2003-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Vue d'ensemble du Président du CAD », dans *Development Co-operation Report 2003 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2003-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.